

Revue générale de droit



Jean-Louis BAUDOUIN, Yvon RENAUD, *Code civil du Québec annoté*, 9^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, t. 1 et t. 2, 5055 p., ISBN 2-89127-759-7

Julie BOURGAULT, *Le harcèlement psychologique au travail. Les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes et leur intégration dans le régime préexistant*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 190 p., ISBN 2-89127-755-4

Michel COUTU, Guy ROCHER (dir.), *La légitimité de l'État et du droit Autour de Max Weber*, Les Presses de l'Université Laval, Montréal, 2005, 384 p., ISBN 2-7637-8238-8

Claude EMANUELLI, *Droit international privé québécois*, 2^e éd., Wilson & Lafleur, Montréal, 2006, 396 p., ISBN 2-89127-761-9

Guy LEFEBVRE, Stéphane ROUSSEAU, *Introduction au droit des affaires*, Centre de droit des affaires et du commerce international, Montréal, Les Éditions Thémis, 2006, 702 p., ISBN 2-894400-215-7

Lyne LÉTOURNEAU (dir.), *Bio-ingénierie et responsabilité sociale*, coll. Droit, biotechnologie et société, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 314 p., ISBN 978-2-89400-220-9

Jean PELLETIER (dir.), *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, édition canadienne, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 298 p., ISBN 2-89127-778-3

Jean PELLETIER (éd.), *Canonical and Pastoral Guide for Parishes*, Canadian Edition, 3rd ed., Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 320 p., ISBN 2-89127-779-1

Fouad Sadiki, Guylaine Loranger, Sharon Seung, Sjarif Ismail, Anca Carpinisan et Sara Ulmer

Volume 38, numéro 1, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027051ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027051ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Sadiki, F., Loranger, G., Seung, S., Ismail, S., Carpinisan, A. & Ulmer, S. (2008). Compte rendu de [Jean-Louis BAUDOUIN, Yvon RENAUD, *Code civil du Québec annoté*, 9^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, t. 1 et t. 2, 5055 p., ISBN 2-89127-759-7 / Julie BOURGAULT, *Le harcèlement psychologique au travail. Les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes et leur intégration dans le régime préexistant*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 190 p., ISBN 2-89127-755-4 / Michel COUTU, Guy ROCHER (dir.), *La légitimité de l'État et du droit Autour de Max Weber*, Les Presses de l'Université Laval, Montréal, 2005, 384 p., ISBN 2-7637-8238-8 / Claude EMANUELLI, *Droit international privé québécois*, 2^e éd., Wilson & Lafleur, Montréal, 2006, 396 p., ISBN 2-89127-761-9 / Guy LEFEBVRE, Stéphane ROUSSEAU, *Introduction au droit des affaires*, Centre de droit des affaires et du commerce international, Montréal, Les Éditions Thémis, 2006, 702 p., ISBN 2-894400-215-7 / Lyne LÉTOURNEAU (dir.), *Bio-ingénierie et responsabilité sociale*, coll. Droit, biotechnologie et société, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 314 p., ISBN 978-2-89400-220-9 / Jean PELLETIER (dir.), *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, édition canadienne, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 298 p., ISBN 2-89127-778-3 / Jean PELLETIER (éd.), *Canonical and Pastoral Guide for Parishes*, Canadian Edition, 3rd ed., Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 320 p., ISBN 2-89127-779-1]. *Revue générale de droit*, 38(1), 187–201. <https://doi.org/10.7202/1027051ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LIVRES EN REVUE

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-Louis BAUDOUIN, Yvon RENAUD, *Code civil du Québec annoté*, 9^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, t. 1 et t. 2, 5055 p., ISBN 2-89127-759-7.

Bien connu, cet ouvrage colossal en deux tomes est à la hauteur de la matière qui constitue son objet. C'est une immense entreprise que de traiter de ce qui représente l'essence même du système juridique québécois, le *Code civil du Québec*.

En effet, les développements relativement récents du droit civil québécois et le foisonnement jurisprudentiel et doctrinal qui entoure cette discipline rendent ardue l'élaboration d'un ouvrage capable de rendre compte, avec rigueur et de manière aussi exhaustive que possible, de l'évolution de cette matière dans toute son ampleur et sa complexité.

Si, selon Jean-Louis Baudouin, l'ouvrage se veut un premier outil de travail et un point de départ dans la conduite de recherches et de repérage des sources historiques, législatives et jurisprudentielles du *Code civil du Québec*, le résultat, il faut le reconnaître, dépasse de loin les objectifs fixés. En effet, la richesse de l'information que cet outil de recherche recèle et le travail herculéen d'analyse et de synthèse ayant

commandé à la recherche, à la sélection et à l'énonciation, constamment actualisées, des points de droit couverts par la jurisprudence et par la doctrine, font de cet ouvrage la bible du juriste, qu'il soit praticien ou universitaire.

Traitant d'une législation à jour au 1^{er} avril 2006, et enrichie d'une soixantaine de pages par rapport à la précédente, cette neuvième édition du *Code civil du Québec annoté* comporte toujours deux tomes. Le premier porte sur les livres 1 à 4 du Code civil et regroupe les outils de repérage qui consistent en deux tables de la doctrine, une pour le *Code civil du Québec* et une autre pour le *Code civil du Bas Canada*, une table de la jurisprudence, une autre pour la législation et enfin deux index, l'un anglais et l'autre français. Le deuxième tome traite, quant à lui, des livres 5 à 10 du Code civil. Les deux tomes comportent chacun une table des matières des livres du Code qui en font l'objet, un guide d'utilisation et une liste des abréviations.

Tout en intégrant l'information contenue dans l'édition précédente, la présente mise à jour arrête les recherches systématiques ayant servi à son élaboration selon des termes qui diffèrent en fonction des instances qui

interviennent en la matière. Ainsi, pour la Cour suprême du Canada, sont pris en compte les arrêts rendus entre le 1^{er} mars 2005 et le 31 janvier 2006; pour la Cour d'appel du Québec, il est tenu compte des décisions diffusées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005; quant aux décisions des autres tribunaux, la recherche couvre l'ensemble des décisions répertoriées dans *Jurisprudence Express* (n^{os} 1 à 40 [2005]), *Droit du travail Express* (n^{os} 1 à 40 [2005]) et *Banque Express* (n^{os} 1 à 1000 [2005]).

Tel que souligné plus haut, le présent ouvrage recèle une mine d'informations portant sur une variété d'éléments historiques, législatifs, jurisprudentiels et doctrinaux, permettant ainsi aux lecteurs de prendre connaissance, sous chaque article du *Code civil du Québec*, non seulement de l'évolution et de l'état du droit, mais aussi des liens entre les différents articles dudit Code et des relations entre ces articles et ceux faisant partie d'autres textes législatifs ou réglementaires.

Aussi, chaque article est-il d'abord suivi de l'indication, et généralement de la reproduction, des sources correspondantes du *Code civil du Bas Canada* ou du *Code civil du Québec* (1980). Ensuite, sous la section « références », on trouve des renvois aux dispositions transitoires, aux articles du *Code civil du Québec* jugés pertinents et aux articles du *Code de procédure civile* applicables. Sous la même section figure

également un renvoi aux lois provinciales et fédérales et aux règlements qui se rattachent à l'article examiné.

Enfin, une troisième section intitulée « annotations » propose deux rubriques. La première expose un résumé ou, à défaut, un extrait des commentaires du ministre de la Justice, ce qui facilite l'appréhension de l'évolution du droit. La deuxième constitue, quant à elle, le cœur du dispositif d'annotation de chaque article. Elle contient des extraits de décisions pertinentes dont la sélection fait la part belle aux plus récentes et à celles qui clarifient la jurisprudence antérieure, sans pour autant délaisser les décisions rendues en vertu du *Code civil du Bas Canada* et qui continuent à faire jurisprudence dans le droit nouveau.

Dans leur chronique intitulée *La guerre des codes criminels annotés*, Jamie Furniss et Keith Hanna¹ ont procédé à une analyse comparative de deux codes criminels annotés. Pour ce faire, ils ont établi quelques critères d'évaluation dont certains peuvent, *mutatis mutandis*, servir d'éléments d'appréciation du présent ouvrage. Ce dernier passe ainsi le premier élément du test qu'est celui du bilinguisme, le texte du Code civil ainsi que l'index y étant présentés en français et en anglais.

Sur le plan typographique, il semble que l'alternance de caractère gras pour les articles et ordinaire pour les annotations facilite

1. Voir (2003) 33 R.G.D. 153-159.

la lecture. Ce contraste se retrouve partiellement dans le *Code civil du Québec annoté* où en revanche seuls les titres des rubriques et les numéros d'articles sont en caractère gras. La lecture y est facilitée grâce à l'alternance de différents types de caractères.

Tel que prôné par le test, l'ouvrage contient une rubrique sur les dispositions corrélatives qui non seulement renvoient à d'autres articles du Code et des lois connexes, mais précisent également les alinéas visés. De même, il présente l'avantage de classer les annotations jurisprudentielles, lorsqu'elles sont nombreuses, sous différentes rubriques thématiques et attribue des numéros aux paragraphes. Cependant, ni les plans des rubriques ni la table de la jurisprudence ne renvoient à ces numéros, chose qui aurait facilité davantage le repérage.

Par ailleurs, contrairement à d'autres codes annotés où les références doctrinales sont ignorées, celui-ci semble privilégier la disponibilité de toute information utile au chercheur au lieu de tendre à constituer un instrument concis et peu volumineux. Enfin, un dernier élément d'appréciation s'inscrit à l'actif de ce code annoté : il s'agit du fait qu'il soit également disponible en version électronique sur le site Internet de SOQUIJ, ce qui accélère et facilite encore plus l'accès à l'information.

D'autres critères d'évaluation ont été utilisés dans la chronique susmentionnée; leur usage servirait mieux à une analyse comparative en termes statistiques

qu'à la présentation d'un seul ouvrage, ce à quoi ont servi les éléments retenus dans ce propos.

Finalement, que dire de plus que cet outil bien construit constitue une référence indispensable pour les juristes praticiens ou universitaires et que la vie d'un étudiant en droit civil serait péniblement plus laborieuse si cet ouvrage n'existait pas.

Fouad Sadiki

Étudiant de la Faculté
de droit à l'Université
d'Ottawa

Julie BOURGAULT, *Le harcèlement psychologique au travail. Les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes et leur intégration dans le régime préexistant*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 190 p., ISBN 2-89127-755-4.

En décembre 2002, le législateur québécois insérait des dispositions prohibant le harcèlement psychologique dans la *Loi sur les normes du travail*. L'année suivante, le législateur fédéral déposait un projet de loi ayant le même objectif, mais il n'a jamais été adopté. Le Québec se distingue donc des autres provinces en étant la seule ayant des dispositions visant le harcèlement sous toutes ses formes, tel que défini par l'article 81.18 de la *Loi sur les normes du travail*.

L'auteure évalue l'impact juridique, autant pour l'employé que pour l'employeur, de ces dispositions entrées en vigueur le

1^{er} juin 2004. Elle met en lumière la difficulté de la preuve, étant donné que le législateur québécois exige une atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne. Pour y parvenir, Mme Bourgault compare le texte québécois, soit l'article 81.18 de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2002, c. 80) avec le texte français, soit l'article L.122-49 de la *Loi de modernisation sociale* (Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002), qui définit le harcèlement comme tout agissement répété de harcèlement moral à l'encontre d'une personne, « susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ». Les textes français et québécois nécessitent une preuve des conséquences du harcèlement, mais le fardeau de preuve est allégé dans le texte français en raison de l'utilisation du terme « susceptible ».

L'auteure, à l'aide de la jurisprudence, identifie trois modèles de compétence pour les instances ayant juridiction en matière de harcèlement : l'exclusivité, la concurrence et le chevauchement selon les dispositions législatives en cause. Elle établit, en énumérant plusieurs exemples de recours possibles dans différentes situations, la complexité des procédures et le maintien du régime légal préexistant. Ainsi, la Commission des relations du travail a compétence exclusive en matière de harcèlement psychologique. Par contre, les victimes de harcèlement discriminatoire

doivent plutôt s'adresser au Tribunal des droits de la personne. Quant aux tribunaux de droit commun, ils ont une compétence générale et résiduelle. Enfin, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Commission des lésions professionnelles ont juridiction exclusive en matière de lésions professionnelles pour lesquelles elles peuvent accorder des indemnités, mais n'ont pas compétence pour faire cesser le comportement vexatoire. Mme Bourgault en conclut que le législateur a complexifié les recours possibles pour les victimes de harcèlement, alors qu'il aurait dû les simplifier et que dans le contexte actuel, les victimes de harcèlement deviennent aussi des victimes de la procédure. Par contre, l'auteure souligne que les nouvelles dispositions ont été bénéfiques en matière de prévention.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première détermine le cadre juridique de la protection contre le harcèlement psychologique au travail avec l'identification des composantes selon la jurisprudence. La deuxième présente les différents recours possibles, les réparations offertes aux victimes et les interactions entre les différents régimes légaux.

En annexe, on trouve des outils de gestion tels les sources de harcèlement, les interventions à privilégier, les coûts, les conséquences et un résumé des éléments constitutifs de harcèlement. S'ajoute un tableau de la législation applicable qui permet la visualisation de l'interaction des différentes sources législatives.

Plusieurs schémas permettent une compréhension approfondie des éléments constitutifs du harcèlement et de la responsabilité des parties en cause. Des extraits de jugements de la Cour suprême définissant ces mêmes éléments illustrent l'interprétation à retenir.

La bibliographie impressionne par la quantité et la diversité des ouvrages consultés. Elle comprend la jurisprudence québécoise et française, ainsi que des textes législatifs internationaux, français et canadiens.

Avec cet ouvrage, Julie Bourgault innove en nous offrant une étude approfondie de l'impact des dispositions prohibant le harcèlement. Elle soulève une réflexion sur l'atteinte des objectifs visés par le législateur. Les différents schémas et les définitions rendent accessible aux non-juristes la compréhension de cette évaluation de l'état du droit en matière de harcèlement au travail.

Guylaine Loranger
Étudiante de la
Faculté de droit de
l'Université d'Ottawa

Michel COUTU, Guy ROCHER
(dir.), *La légitimité de l'État et du droit. Autour de Max Weber*, Les Presses de l'Université Laval, Montréal, 2005, 384 p., ISBN 2-7637-8238-8.

Cet ouvrage est une étude collective composée de 15 textes écrits par des auteurs provenant de divers horizons disciplinaires, tels les sciences sociales, le droit,

la sociologie et la philosophie juridique et politique. Ensemble, ces textes visent à élargir la connaissance de la pensée sociale, politique, économique et philosophique allemande dans son contexte européen. Les écrits sont organisés autour du concept de la légitimité, le point de départ incontournable de la sociologie politique et juridique de Max Weber. Chaque article constitue une réflexion critique sur le thème de la légitimité et comporte une forte dimension théorique.

L'introduction consiste en un survol de l'importance et de l'évolution du concept de la légitimité. Chaque grande partie de l'ouvrage est introduite avec un court résumé de chacun des textes. Les directeurs de l'ouvrage ont cherché à comparer les idées de chacun des auteurs, ce qui donne au lecteur une compréhension beaucoup plus profonde des œuvres. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première est intitulée « La légitimité chez Weber et ses contemporains » et est elle-même subdivisée en trois parties : A. L'État, B. Le droit et C. L'institution. La deuxième partie s'intitule « Weimar et au-delà », tandis que la troisième partie est consacrée à « Un regard sur le contemporain : légitimité et sphère du travail ».

Dans un premier temps, l'ouvrage présente le concept de la légitimité chez Weber et ses contemporains, notamment le théoricien du droit Georg Jellinek, dont Weber fut le plus proche. Sous la discussion de l'État, on trouve deux textes : le premier, écrit par Catherine Colliot-Thélène, directrice du Centre Marc-Bloch

de recherches en sciences sociales à Berlin, réexamine d'abord la célèbre définition de l'État chez Max Weber en tant que groupement politique détenant le monopole de la violence physique légitime, pour ensuite retracer la généalogie de la définition de l'État. On découvre que l'innovation de Weber ne réside pas dans la caractérisation de l'État par le monopole de la violence, mais plutôt par son rejet catégorique de toute conception téléologique de l'État. Colliot-Thélène conclut en nous expliquant que l'affaiblissement de l'État est dû au fait que celui-ci perd « le monopole de la garantie des droits subjectifs ». La deuxième auteure, Laurence McFalls, professeure de sciences politiques à l'Université de Montréal, explore l'utilisation normative du concept de légitimité et analyse l'absence du concept d'illégitimité chez Weber. Sous le titre « Le droit », cinq auteurs (Wolfgang Schluchter, Claude Didry, Olivier Jouanjan, Romain Melot et Éveline Serverin) discutent de la clé d'interprétation de l'analyse wébérienne de la légitimité, qui est la sociologie. Chacun explore les arcanes du lien entre droit et légitimité. Selon Wolfgang Schluchter, directeur de l'Institut de sociologie de la Ruprecht-Karls-Universität de Heidelberg, une grande importance est accordée au droit comme voie d'accès à la connaissance de la société. Un autre auteur, Romain Melot, qui fait partie du Groupe d'analyse des politiques publiques à l'École normale supérieure de Cachan, explique la théorie wébérienne de la légitimité en analysant les droits subjectifs. L'exemple de

l'existence et la justiciabilité des droits publics subjectifs comme le droit de vote est utilisé. La troisième subdivision, « L'institution », est consacrée à une discussion intéressante sur le lien entre le concept d'institution et celui de légitimité. Barbara Thériault, professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal, démontre que l'analyse wébérienne de la légitimité peut contribuer à clarifier le concept d'institution, tandis que Caroline Gendreau, doctorante en droit, mène une recherche empirique sur la théorie wébérienne en comparant les divorces obtenus au Québec par voie judiciaire à ceux résultant d'une médiation.

Dans un deuxième temps, divers auteurs (Carlos Miguel Herrera, Augustin Simard et Pierre Guibentif) explorent l'héritage wébérien en matière de légitimité. Ce chapitre est introduit par le texte de Carlos Miguel Herrera, directeur du Centre de philosophie juridique et politique de Cergy-Pontoise, qui retrace l'évolution du concept de la légitimité de l'État et du droit, depuis la mort de Weber jusqu'à la chute de la république de Weimar. Dans un deuxième texte, signé par Augustin Simard, doctorant en sciences politiques, une analyse de la théorie wébérienne de la légitimité dans le cadre de l'ouvrage *La dictature* de Carl Schmitt est présentée. Ensuite, Pierre Guibentif, professeur de sociologie du droit à l'Institut des sciences sociales du travail et de l'entreprise à Lisbonne, aborde la question de la légitimité en utilisant comme point de départ les travaux de Jürgen

Habermas et Niklas Luhmann, deux auteurs qui ont élaboré des théories ambitieuses sur la légitimité après Weber.

Enfin, Ulrich Zachert, Michel Coutu, Jean-Marcel Lapierre, Guy Rocher et Guylaine Vallée traitent de la théorie de la légitimité en se penchant sur la légitimité des rapports juridiques de travail. Les fondements en légitimité du droit du travail sont retracés, ainsi que ses sources. Dans un premier temps, Ulrich Zachert, professeur de droit du travail à la Universität für Wirtschaft und Politik de Hambourg, analyse les travaux de Hugo Sinzheimer et de Max Weber pour cerner les fondements en légitimité du droit du travail, tant du point de vue de ses fonctions que de ses sources. Dans un deuxième temps, Michel Coutu, professeur de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, explore le « degré d'autonomisation du droit du travail » et incite présente une discussion très pertinente de sur l'hypothèse où l'autonomie du droit du travail est menacée par la tendance à l'interprétation contractualiste et libérale inhérente au droit commun civiliste. Finalement, un groupe d'auteurs, Jean-Marcel Lapierre (avocat et praticien du droit du travail), Guy Rocher (professeur au Département de sociologie et au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal) et Guylaine Vallée (professeure de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal), utilisent l'exemple des arbitres de griefs

pour démontrer la nécessité de la légitimité dans le cadre d'une décision juridique qui porterait sur les droits fondamentaux garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Pour conclure, nous avons apprécié autant la présentation organisée de l'ouvrage que son contenu riche et varié. Les directeurs de ce recueil ont choisi des textes de nombreux auteurs dans le but de fournir au lecteur une collection de textes qui promeut une réflexion centrée sur l'idée de légitimité. Il ne fait aucun doute que cet ouvrage devrait faire partie de la bibliothèque de tout juriste ou historien qui ont un goût théorique, philosophique et historique pour l'analyse des rapports existant entre la sphère de la politique et celle du droit.

Sharon Seung

Étudiante à la Faculté
de droit de l'Université
d'Ottawa

Claude EMANUELLI, *Droit international privé québécois*, 2^e éd., Wilson & Lafleur, Montréal, 2006, 396 p., ISBN 2-89127-761-9.

Le professeur Claude Emanuelli réussit de nouveau son but d'exposer les principales questions qui intéressent le droit international privé québécois, ainsi que les principes et les règles qui les régissent. Une recension a été faite de la première édition de l'œuvre en 2002 ((2002) 32 R.G.D. 413). Dans cette deuxième édition enrichie, il nous présente les développements récents qui sont

survenus au cours des dernières années dans le domaine du droit international privé québécois. L'auteur a ajouté des sous-sections qui retracent les évolutions législative, jurisprudentielle et doctrinale qu'a connues le droit international privé québécois depuis la première publication. Ceci en fait un outil d'apprentissage moderne et à jour. Comme dans l'édition précédente, les grandes divisions, soit Structure des règles de conflit (chapitre 1), Les conflits de juridictions (chapitre 2) et Les conflits de lois (chapitre 3), subsistent.

Dans l'introduction, l'auteur présente le droit international privé québécois en traitant de la définition et de l'objet du droit international privé québécois, de sa raison d'être et de son but. Ensuite, il propose un survol des développements historiques et des fondements et sources du droit international privé québécois. Finalement, les aspects constitutionnels et la réforme du droit international privé québécois sont abordés. Le premier chapitre porte essentiellement sur la structure des règles de conflit et l'auteur fait une analyse très claire et concise des notions de base tels le domicile, la résidence, la nationalité et la situation des biens.

Le deuxième chapitre poursuit avec les conflits de juridictions. C'est ici qu'on trouve les ajouts les plus importants. Deux thèmes sont abordés par l'auteur : la compétence internationale des autorités québécoises et la reconnaissance et l'exécution des

décisions étrangères. La première section porte sur la formulation des règles relatives à la compétence internationale des autorités québécoises, ainsi que sur les exceptions à l'exercice de la compétence des tribunaux québécois en matière de litiges internationaux. La deuxième section traite de la reconnaissance et de l'exécution des décisions étrangères. Une analyse approfondie du régime de l'*exequatur* est faite par le professeur Emanuelli, en ajoutant une discussion sur la *Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments*, une nouvelle loi qui n'est pas encore entrée en vigueur. Une brève étude de la *Convention de La Haye de 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* est aussi abordée. Cette Convention a été mise en œuvre au Québec et a force de loi depuis le 1^{er} février 2006.

Enfin, le troisième chapitre porte sur la question des conflits de lois, plus particulièrement la théorie générale des conflits de lois et ses applications particulières. Sous cette deuxième section, l'auteur explore le régime particulier du mariage et ajoute une analyse d'autres formes d'union familiale, telle l'union civile, pour tenir compte de l'adoption récente de règles de droit international privé par le droit québécois.

Nous sommes en présence d'un ouvrage de base complet, facile à lire et qui expose d'une manière claire les principes importants du domaine réputé nébuleux du droit international privé

québécois. Le livre est très bien organisé : au début de chaque partie de l'ouvrage, on peut trouver une bibliographie correspondant à la doctrine citée dans chaque partie. La liste de la jurisprudence et de la doctrine, très exhaustive, est fournie à la fin de l'ouvrage, avec une référence complète des traités et de la législation et un index détaillé. L'ouvrage est un instrument indispensable pour faciliter les études en droit international privé québécois pour les étudiants en droit, et les praticiens y trouveront un outil de référence à jour qui couvre les derniers développements du droit international privé québécois.

Sharon Seung

Étudiante à la Faculté
de droit de l'Université
d'Ottawa

Guy LEFEBVRE, Stéphane ROUSSEAU, *Introduction au droit des affaires*, Centre de droit des affaires et du commerce international, Montréal, Les Éditions Thémis, 2006, 702 p., ISBN 2-894400-215-7.

Introduction au droit des affaires atteint astucieusement son objectif; non seulement ce volume offre-t-il au lecteur une vue d'ensemble vaste du droit des affaires, mais en plus, il démontre que le droit des affaires au Québec puise sa source dans la common law fédérale et le droit civil québécois, d'où sa nature bijuridique. En outre, le droit des affaires bénéficie d'autres sources de droit, telles les conventions internationales et les pratiques des gens d'affaires, qui

enrichissent l'étude, la rendant captivante et engageante. Les auteurs des neuf chapitres de ce collectif de textes, tous professeurs à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, transmettent leur passion et leur connaissance profonde du droit des affaires. Nous avons choisi d'aborder cinq textes, représentatifs du droit des affaires au Québec axé sur le droit civil et la common law, de l'aspect international du commerce et du droit des affaires électroniques.

« Introduction au droit des affaires électroniques : ou l'appropriation de la nouveauté par le droit » met en relief les particularités du droit des technologies de l'information. Vincent Gautrais souligne la nature mouvante de la technologie, des affaires électroniques, et conséquemment, de la loi qui les réglemente. L'adoption d'une approche multidisciplinaire, nécessaire aux maints domaines impliqués dans le commerce électronique, correspond aux caractéristiques du droit de la technologie, qui constitue une nouveauté, non seulement à cause de sa substance, mais aussi en raison de sa forme. Quant à sa double fonction, le droit des affaires électroniques est à la fois un outil qui facilite l'emploi des technologies de l'information et un bouclier qui protège les utilisateurs. Gautrais conclut en proposant que les droits de la protection des intérêts catégoriels, tels que le droit d'auteur et le droit de la protection des renseignements personnels, soient réévalués. Pour protéger efficacement le consommateur de la technologie de l'information, Gautrais propose qu'il

soit établi des distinctions nettes parmi les types de renseignements personnels fournis par le biais d'Internet. Pareillement, il faut uniformiser les sanctions prévues pour les internautes qui contreviennent aux lois des affaires électroniques.

« Les priorités et les hypothèques » d'Élise Charpentier et « Faillite et insolvabilité » d'Albert Bohémier présentent en détail des règles applicables à ces sujets. Charpentier commence son article par la définition des notions générales de priorités. Ensuite, elle étudie les sources de l'hypothèque et les droits hypothécaires. Les créanciers hypothécaires, bénéficiaires des droits prévus à l'article 2748 du *Code civil du Québec*, sont assujettis à certaines mesures préalables, tels le préavis et le délaissement. L'étude des hypothèques prend fin avec une analyse des moyens par lesquels celles-ci peuvent s'éteindre. « Faillite et insolvabilité » examine minutieusement cet élément du droit privé relevant de la compétence fédérale, tel qu'il est précisé dans la *Loi constitutionnelle de 1867*. Bohémier consacre une partie importante de son étude au déroulement de la procédure de faillite et à ses effets. Il identifie quatre éléments reliés à l'effet des procédures : les conséquences impliquant le débiteur et son patrimoine, le recours en annulation et en révision, le traitement des créanciers et la distribution du produit de la liquidation par le syndic. La distribution débute par le paiement aux créanciers garantis, aux créanciers prioritaires, et finalement, aux créanciers ordi-

naires. Ce chapitre inclut une annexe utile et fort appréciée qui consiste en des textes de lois pertinents à l'étude de la faillite et de l'insolvabilité tels que le *Code civil du Québec*, la *Loi sur les compagnies*, la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, la *Loi sur les lettres de change* et la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Emmanuel Darankoum discute des principes de l'arbitrage dans « L'arbitrage dans les échanges internationaux ». Il fait remarquer qu'à cause de la multitude de cultures, d'habitudes et de systèmes juridiques des parties à une transaction commerciale internationale, celles-ci décident souvent de faire appel à un organisme arbitral. En outre, il y a de plus en plus d'États parties qui, reconnaissant l'efficacité du système arbitral, encouragent et soutiennent l'application des procédures arbitrales. Conséquemment, observe Darankoum, c'est la pratique du commerce international qui a cristallisé la vocation pacifique et judiciaire de l'arbitrage. En outre, elle a appuyé la croissance de la discipline de l'arbitrage comme un moyen de régler les différends au plan du commerce international.

« La vente documentaire internationale : la problématique de l'application de la common law au Québec » de Guy Lefebvre est une analyse à la fois introductive et approfondie de ce sujet. Dans ce chapitre, il examine quelques composantes d'une vente internationale de marchandise, en particulier à l'égard du transport

maritime. Le contexte québécois se complique en raison de la coexistence et de l'interaction de la common law fédérale et du droit civil québécois. Dans ce contexte bijuridique, Lefebvre rappelle que, dans le cadre d'un différend provenant du Québec, le droit civil est également une source du droit maritime. Ce chapitre aborde plusieurs obstacles à surmonter. Par exemple, le manque de codification des termes de commerce au Québec pose des difficultés pour déterminer le sens et les conséquences juridiques qui en découlent. Quant au financement des marchandises tel que le crédit documentaire, la lettre de change et le *trust receipt*, Lefebvre constate que le premier relève de la compétence provinciale, tandis que le deuxième et le troisième touchent au domaine de la common law fédérale. Il conclut son analyse en lançant un défi aux législateurs fédéral et québécois pour qu'ils harmonisent davantage les lois, afin que le système bijuridique canadien soit un atout et non un obstacle au commerce international.

Particulièrement utile pour des étudiants en droit, cet ouvrage jouit d'une valeur pédagogique indéniable. De façon précise mais succincte, il présente au lecteur une pluralité de sujets reliés à l'étude du droit des affaires au Québec. En plus des chapitres susmentionnés, le lecteur ne peut que profiter des discussions consacrées au partage constitutionnel des compétences, à l'analyse économique du droit et au droit de l'entreprise. Québécois ou étranger, étudiant ou juriste,

l'heureux lecteur bénéficiera indubitablement de cet ouvrage de classe et de référence.

Sjarif Ismail

Étudiant à la Faculté
de droit de l'Université
d'Ottawa

Lyne LÉTOURNEAU (dir.), *Bio-ingénierie et responsabilité sociale*, coll. Droit, biotechnologie et société, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 314 p., ISBN 978-2-89400-220-9.

Le présent ouvrage collectif a été réalisé sous la direction de Lyne Létourneau et est le sixième volume de la collection *Droit, biotechnologie et société*. Dans la note introductive, l'auteure indique que le but principal de ce livre est d'analyser, à travers l'exemple de la bio-ingénierie, la notion de responsabilité sociale et tout particulièrement son rôle dans la réconciliation des mouvements contradictoires qui se manifestent présentement dans le développement des biotechnologies.

La transgénèse des plantes et des animaux soulève plusieurs questions éthiques. Dans le chapitre premier, en se basant sur les résultats du projet *Generistec*, Lyne Létourneau et Vincent Richard présentent, sous forme de tableaux synthèses, les principaux arguments entourant la transgénèse. S'ensuit une analyse descriptive des questions éthiques que soulèvent les arguments identifiés.

Le deuxième chapitre, par Vincent Richard, a pour objectif de présenter de façon rationnelle

la notion de responsabilité. Pour ce faire, et à partir d'une perspective philosophique, l'auteur identifie dans un premier temps les divers éléments caractéristiques de la responsabilité morale et propose, dans un deuxième temps, une organisation de ces éléments.

Au troisième chapitre, Jean-François Sénéchal, Lyne Létourneau et Thomas De Koninck examinent les divers devoirs et obligations morales du chercheur envers autrui et envers la science. Les auteurs abordent d'une part le devoir de bienfaisance, le respect de la vie et de la personne humaine et le devoir de justice, et d'autre part, le devoir de la promotion de la liberté de la recherche, le respect du critère minimal de scientificité de la recherche et le devoir d'honnêteté.

Dans le quatrième chapitre, Julie Cousineau et Thérèse Le-roux s'attardent sur le rapprochement entre la science et la société, condition essentielle à la poursuite de l'activité scientifique, qui ne peut se faire sans un partage de l'information. Ainsi, le chercheur joue un rôle central dans ce processus de transfert de connaissance et doit recourir à la vulgarisation scientifique afin de rendre l'information accessible au public qui, à son tour, joue un rôle important dans la prise de décision sur l'utilisation du savoir.

Le titre du cinquième chapitre « La responsabilité du chercheur vue par un chercheur! » exprime bien son sujet. Le chercheur Marc-André Sirard identifie et analyse deux formes de respon-

sabilités : *la responsabilité envers la société* (comprenant le partage de l'information et l'usage adéquat des découvertes) et *la responsabilité envers la science* (comprenant la quête de la vérité et la contribution à l'avancement des connaissances). Dans ce chapitre, certaines nuances sont apportées à la responsabilité du chercheur en raison du contexte socio-économique dans lequel il évolue.

Pour sa part, dans le sixième chapitre, Joël Monzée présente et commente les résultats obtenus dans le cadre d'une recherche exploratoire sur la manière dont différents acteurs des milieux scientifiques et économiques perçoivent l'éthique et leur responsabilité sociale face aux découvertes en matière de la transgénèse, au partage des connaissances et à la commercialisation des produits transgéniques.

Au septième chapitre, Sonia Le Bris fait un survol de l'évolution de la notion de responsabilité sociale des entreprises. Par la suite, elle traite des pressions résultant de différents événements (comme par exemple la mondialisation) qui ont eu comme effet d'imposer une responsabilisation sociale des entreprises, tout particulièrement dans le domaine des sciences de la vie. Enfin, l'auteure examine la nécessité d'adopter des stratégies de responsabilité éthique et sociale.

L'avant-dernier chapitre de cet ouvrage a été écrit par Allison Marchildon. L'auteure débute avec une étude générale des

mesures adoptées par les entreprises privées en matière de responsabilité sociale. Elle concentre par la suite son analyse sur les mesures adoptées par le secteur de la bio-ingénierie afin d'y étudier les particularités qui s'en dégagent. Le chapitre huitième se termine avec l'identification de plusieurs limites et critiques de la responsabilité sociale des entreprises œuvrant en bio-ingénierie.

Le dernier chapitre, dont les auteurs sont Sylvain Poitras, Élodie Petit, Bertha Maria Knoppers et Béatrice Godard, s'intitule « L'industrie montréalaise des biosciences : une évaluation empirique des besoins en matière réglementaire et éthique ». Ce chapitre débute avec un survol de la littérature pertinente et se poursuit avec une analyse des entrevues menées auprès d'entreprises monréales en biosciences.

Avec le développement accéléré des biotechnologies, cet ouvrage collectif apporte un éclairage nouveau en matière de responsabilité sociale. Il ne manquera sans doute pas d'intéresser toute la communauté scientifique et juridique.

Anca Carpinisan

Étudiante à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Jean PELLETIER (dir.), *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, édition canadienne, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 298 p., ISBN 2-89127-778-3, et Jean PELLETIER (ed.), *Canonical*

and Pastoral Guide for Parishes, Canadian Edition, 3rd ed., Montréal, Wilson & Lafleur, 2006, 320 p., ISBN 2-89127-779-1.

Cette mise à jour du *Guide canonique et pastoral au service des paroisses* vit le jour à la suite d'une multitude de modifications législatives canoniques et civiles. Elle comprend une présentation et un contenu complètement révisés et, de plus, le *Petit Guide canonique pour la tenue des registres pastoraux* est inclus. Grâce à ces changements et ajouts, cette édition est un outil indispensable pour les pasteurs, les agents pastoraux et ceux qui travaillent au sein de la communauté chrétienne. Il est à noter qu'il existe des nouvelles versions française et anglaise complètement identiques; la langue n'est donc pas un obstacle à son utilisation.

Pour permettre une consultation aisée de l'ouvrage, ce dernier est divisé en 14 chapitres. Les sept premiers traitent des sacrements chrétiens, soit le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'onction des malades, le mariage et les funérailles. Les quatre suivants présentent des informations générales applicables à chacun d'eux tels que les sacramentaux, l'œcuménisme, l'approbation des écrits et la tenue des registres pastoraux. Les trois derniers contiennent des renseignements supplémentaires permettant de bien cerner la matière présentée dans les autres chapitres. Dans cette partie, il y a une section concernant les livres liturgiques,

une autre présentant les formulaires applicables et une dernière commentant la *Loi sur les fabriques*. À partir de cette division, retrouver l'information désirée est facile en consultant les diverses subdivisions.

Pour rendre l'accès à l'information plus aisé, les chapitres sont divisés en multiples sous-sections. Chacune d'elles présente un aspect du sujet permettant d'avoir une vue d'ensemble de la matière; le lecteur n'a ensuite qu'à parcourir la table des matières pour trouver la page répondant à ses besoins. Il est important de noter que la numérotation des pages est particulière : chacune comprend le chapitre, en chiffres romains, un tiret et ensuite le numéro de la page (tous les chapitres commencent à la page un). Il faut donc être attentif afin de ne pas confondre les différentes parties puisque certains numéros romains se ressemblent. Hormis cette petite difficulté, le livre est organisé d'une façon telle qu'il est possible de trouver l'information recherchée sans être obligé de lire l'ouvrage en entier.

Les sacrements, dans les sept premiers chapitres, sont généralement exposés selon un ordre semblable, exception faite de quelques différences inhérentes au sujet traité. Chacun des chapitres débute avec une courte introduction qui explique l'importance de chacun des rites. Ensuite, il y a la présentation de la célébration, avec une analyse sommaire des étapes requises pour la validité de chacun des rites; par exemple, le baptême devrait se dérouler, si

possible, un dimanche ou pendant la Vigile pascalle. Par la suite, l'auteur discute du ministre, qui peut varier selon le sacrement célébré. Dans le chapitre suivant, le livre énumère les personnes concernées par les sacrements, que ce soit celles à qui ils sont administrés ou encore les intervenants, tels que le parrain et la marraine lors du baptême. Enfin, les diverses normes en vigueur au Canada sont énoncées. L'ouvrage se concentre principalement sur la situation québécoise, mais puisque c'est une édition canadienne, les particularités provinciales sont présentées à la fin du chapitre.

Dans les quatre chapitres suivants, consacrés à l'étude des éléments des sacrements qui n'ont pas été discutés auparavant, l'organisation de l'information ne suit pas le format préconisé par les sept premiers. Chaque section a un sous-titre afin de comprendre les sacramentaux, l'œcuménisme, l'approbation des écrits et les registres pastoraux. Il convient d'ajouter que la majorité des sujets comprennent de nombreuses subdivisions pour faciliter l'accès à l'information. De plus, il est à noter que deux annexes complètent le chapitre 11 intitulé « La tenue des registres pastoraux ». Ceux-ci donnent des renseignements concernant l'état civil d'une personne domiciliée au Québec mais qui réside à l'étranger. L'organisation de chaque chapitre permet de regrouper les aspects pertinents en un seul endroit.

Les trois derniers chapitres fournissent des informations supplémentaires traitant des livres liturgiques, des formulaires et de la

Loi sur les fabriques, ces sujets permettant de bien saisir la matière présentée dans les chapitres précédents. Notamment, dans le chapitre 13, des formulaires religieux sont recopiés textuellement. Au début de chaque série de modèles de formulaires, une page explicative est incluse pour faciliter la compréhension, et chaque section contient des exemples illustrant différentes situations. Ces derniers chapitres cernent la matière abordée dans les autres sections en présentant les détails techniques pour assurer la validité de chacun des sacrements.

En conclusion, le *Guide canonique et pastoral au service des paroisses* est non seulement un livre rempli de renseignements intéressants, mais également un ouvrage de référence pour assurer une cohérence entre les diverses communautés catholiques canadiennes.

Sara Ulmer

Étudiante à la Faculté
de droit de l'Université
d'Ottawa